

EN PROVENCE N° DL.2022-286

Séance publique du

14 octobre 2022

Présidence de Sophie JOISSAINS Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX

Accusé de réception en préfecture Identifiant: 013-211300017-20221014lmc1218239-DE-1-1

Date de signature : 19/10/2022

Date de réception : mercredi 19 octobre

2022



OBJET: CONVENTION DE FINANCEMENT SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ELEMENTAIRES (SNEE) - ÉQUIPEMENTS ET SERVICES ET RESSOURCES NUMÉRIQUES -ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents:

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des **Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGEY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir:

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Direction Ressources et Exécution Budgétaire

Nomenclature: 7.8 Fonds de concours

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2022

RAPPORTEUR: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

CO-RAPPORTEUR(S): Monsieur Jean-François DUBOST

Politique Publique: 02-VIE INSTITUTIONNELLE

<u>OBJET</u>: CONVENTION DE FINANCEMENT SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ELEMENTAIRES (SNEE) - ÉQUIPEMENTS ET SERVICES ET RESSOURCES NUMÉRIQUES - ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la transformation numérique de l'enseignement, le plan de relance doit contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif (passage à l'échelle) et à résorber les inégalités afin d'assurer la continuité pédagogique. Le projet « Territoire Numérique Educatif des Bouches-du-Rhône » (TNE13) vise à la mise en place d'un socle numérique destiné aux écoles élémentaires.

En date du 1^{er} septembre 2021, l'Académie d'Aix-Marseille a accordé à la Ville d'Aix-en-Provence un financement de **508 665** € **TTC** pour équiper massivement les écoles du 1^{er} degré d'un socle numérique de base et des services et ressources numériques associées, soit :

- Pour les équipements, une subvention de 451 235 € TTC (54,8 %)

 Le volet équipements vise à équiper les écoles pour l'atteinte d'un socle numérique de base, basé sur le référentiel Co construit avec les collectivités. Il intègre : équipements des classes, équipements mutualisables pour l'école, équipements du bureau de direction, et investissements sur les réseaux.
- Pour les ressources et services numériques, une subvention de 57 430 € TTC (50 %)
 Raccordement à un ENT du 1^{er} ou 2nd degré déjà existant, par acquisition d'un service du marché ou par le recours à une solution de suite de vie scolaire.

Cette convention fait suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) dont le règlement a été publié au bulletin officiel du 14 janvier 2021 et pour lequel la Collectivité a déposé un dossier en ligne sur «Démarches Simplifiées». Les informations figurant dans cette convention sont le reflet de la saisie par la Collectivité de la demande d'aide via le formulaire Démarches-Simplifiées en date du 12 mars 2021.

La présente convention définit les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la Collectivité pour l'AAP SNEE.

Ces dépenses peuvent couvrir l'acquisition des équipements numériques dans la classe, des équipements numériques mobiles mutualisables, des équipements numériques de l'école, des dépenses de travaux d'infrastructures nécessaires en matière de réseau informatique filaire et Wi-Fi de l'école, des extensions de garantie (permettant jusqu'à 4 ans de garantie au total), des équipements et matériels numériques acquis ainsi que l'acquisition de services et de ressources numériques.

La collectivité s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles concernées au plus tard le 31 décembre 2023.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de financement Socle Numérique dans les Ecoles Elémentaires (SNEE) : équipements et services et ressources numériques, entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'Académie d'Aix-Marseille ;
- AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **DIRE** que Monsieur le Chef de service comptable de la Trésorerie Municipale d'Aix et Campagne fera recette des sommes correspondantes.

DL.2022-286 - CONVENTION DE FINANCEMENT SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ELEMENTAIRES (SNEE) - ÉQUIPEMENTS ET SERVICES ET RESSOURCES NUMÉRIQUES - ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE-

Présents et représentés : 54
Présents : 43
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance, Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

^{1 «} Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le





L'ANNEXE DE LA DELIBERATION RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE 13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel: <u>assemblees@mairie-aixenprovence.fr</u>

Téléphone: 04 42 91 90 00